

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 08 janvier 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le huit janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 08

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno.

Date de la convocation :
29/12/2025

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent

Délibération 2026-01D06 – Refonte du site internet de la commune de Crest-Voland

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le site internet de la commune est obsolète et qu'il convient de repenser complètement cette plateforme.

Il rappelle également, qu'à cet effet, le conseil municipal a validé par délibération n°2025-04D17 en date du 1^{er} avril 2025 une proposition de Réseau des communes, prestataire actuel de la commune.

A ce jour, le site internet de la commune est toujours en attente, et Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un devis de l'agence Websenso qui propose une toute autre interface avec des fonctionnalités plus innovantes et en expose le détail.

Ce devis s'élève à 7 125 € HT et inclus une option « Agenda, avec des imports d'Apidae (Office de tourisme) » d'un montant de 875 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représenté

- Valide la proposition de l'agence Websenso pour l'installation complète d'un nouveau site internet, dont l'offre complète, avec l'option « Agenda, avec des imports d'Apidae (Office de tourisme) », s'élève à 7 125 € HT.
- Autorise le maire à signer les devis et toute pièce nécessaire à la mise en place de ce nouveau site.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

